



**Bank of China (Canada)**

**Divulgence Pilier III de Bâle 2024 au**

**31 décembre 2024**

# Table des matières

1.	Champ d'application.....	1
2.	Principaux indicateurs .....	1
3.	Composition du capital .....	2
4.	Gestion du capital.....	4
5.	Cadre de gestion des risques.....	7
6.	Politique de rémunération .....	17
7.	Rémunération des cadres dirigeants.....	18
8.	Informations qualitatives générales sur le cadre de gestion du risque opérationnel – ORA .....	18

# Bank of China (Canada)

## Divulgateion Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 1. Champ d'application

La Bank of China (Canada) (« la Banque ») divulgue par la présente les informations relatives à son cadre du Pilier III de Bâle III, tel qu'exigé par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF).

La Banque opère en tant que filiale étrangère au Canada sous le régime de la Loi sur les banques, disposant d'une pleine autorité bancaire. Elle est une filiale en propriété exclusive de Bank of China Limited (« Banque Mère ») et est domiciliée à son bureau enregistré situé au 50 Minthorn Boulevard, Markham, Ontario, Canada (L3T 7X8).

### 2. Principaux indicateurs

		Date				
(CAD en '000 sauf ratios)		Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre
<b>Capital disponible (montants)</b>						
1	Capital de catégorie 1 ordinaire (CET1)	785 903	780 878	773 878	779 081	769 651
2	Capital de catégorie 1	785 903	780 878	773 878	779 081	769 651
3	Capital total	814 415	815 297	803 637	805 956	793 873
<b>Actifs pondérés en fonction des risques (montants)</b>						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	3 307 223	3 271 384	2 891 612	3 001 262	3 170 392
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	3 307 223	3 271 384	2 891 612	3 001 262	3 170 392
<b>Ratios de capital fondés sur les risques en pourcentage des RWA</b>						
5	Ratio CET1 (%)	23,76 %	23,87 %	26,76 %	25,96 %	24,28 %
5a	Ratio CET1 (%) (avant plancher)	23,76 %	23,87 %	26,76 %	25,96 %	24,28 %
6	Ratio de capital de catégorie 1 (%)	23,76 %	23,87 %	26,76 %	25,96 %	24,28 %
6a	Ratio de capital de catégorie 1 (%)	23,76 %	23,87 %	26,76 %	25,96 %	24,28 %
7	Ratio de capital total (%)	24,62 %	24,92 %	27,79 %	26,85 %	25,04 %
7a	Ratio de capital total (%) (avant plancher)	24,62 %	24,92 %	27,79 %	26,85 %	25,04 %
<b>Exigences additionnelles de coussin CET1 en pourcentage des RWA</b>						
8	Exigence de coussin de conservation du capital (2,5 % depuis 2019) (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
9	Exigence de coussin contracyclique (%)	0	0	0	0	0
11	Total des exigences spécifiques en coussin CET1 de la banque (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
12	CET1 disponible après satisfaction des exigences minimales de capital de la banque (%)	19,26 %	19,37 %	22,26 %	21,46 %	19,78 %
<b>Ratio de levier Bâle III</b>						
13	Masse totale d'exposition au levier selon Bâle III	4 260 514	4 570 079	4 305 730	4 054 035	4 651 570
14	Ratio de levier Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	18,45 %	17,09 %	17,97 %	19,22 %	16,55 %

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. Composition du capital

	<b>Divulgence modifiée du capital (CAD'000)</b>	<b>Au 31 décembre 2024</b>
<b>Capital de catégorie 1 ordinaire : instruments et réserves</b>		<b>Tout inclus</b>
1	Capital-actions ordinaire directement émis (et équivalent pour les sociétés non par actions) ainsi que le surplus d'émission correspondant	455 230
2	Bénéfices non répartis	330 731
3	Autres éléments du résultat global cumulé (et autres réserves)	(58)
4	Capital directement émis assujéti à une suppression progressive du CET1 (applicable uniquement aux sociétés non par actions)	S/O
5	Capital-actions ordinaire émis par des filiales et détenu par des tiers (montant admissible au CET1 du groupe)	S/O
6	<b>Capital de catégorie 1 ordinaire avant ajustements réglementaires</b>	785 903
<b>Capital de catégorie 1 ordinaire : ajustements réglementaires</b>		
28	<b>Total des ajustements réglementaires au capital de catégorie 1 ordinaire</b>	S/O
29	<b>Capital de catégorie 1 ordinaire (CET1)</b>	785 903
<b>Capital supplémentaire de catégorie 1 : Instruments</b>		
30	Instruments supplémentaires de catégorie 1 admissibles directement émis et surplus d'émission correspondant	S/O
31	dont : classés en capitaux propres selon les normes comptables applicables	S/O
32	dont : classés comme passifs en vertu des normes comptables applicables	S/O
33	Instruments de capital directement émis assujéttis à une suppression progressive du capital supplémentaire de catégorie 1	S/O
34	Instruments supplémentaires de catégorie 1 (et instruments CET1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant admissible dans l'AT1 du groupe)	S/O
35	dont : instruments émis par des filiales faisant l'objet d'une suppression progressive progressive	S/O
36	<b>Capital supplémentaire de catégorie 1 avant ajustements réglementaires</b>	S/O
<b>Capital supplémentaire de catégorie 1 : Ajustements</b>		
43	<b>Total des ajustements réglementaires au capital supplémentaire de catégorie 1</b>	S/O
44	<b>Capital supplémentaire de catégorie 1 (AT1)</b>	S/O
45	<b>Capital de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	785 903
<b>Capital de catégorie 2 : Instruments et provisions</b>		
46	Instruments de catégorie 2 admissibles directement émis et surplus d'émission correspondant	-
47	Instruments de capital directement émis assujéttis à une suppression progressive	S/O

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

48	Instruments de catégorie 2 (et instruments CET1 et AT1 non inclus aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant admissible dans la catégorie 2 du groupe)	S/O
49	dont : instruments émis par des filiales faisant l'objet d'une suppression progressive	S/O
50	Provisions collectives	S/O
51	<b>Capital de catégorie 2 avant ajustements réglementaires</b>	-
<b>Capital de catégorie 2 : Ajustements réglementaires</b>		
57	<b>Total des ajustements réglementaires au capital de catégorie 2</b>	28 512
58	<b>Capital de catégorie 2 (T2)</b>	28 512
59	<b>Capital total (TC = T1 + T2)</b>	814 415
60	<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	3 307 223
60a	<b>Capital de catégorie 1 ordinaire (CET1) actifs pondérés en fonction des risques (RWA)</b>	S/O
60b	<b>Capital de catégorie 1 actifs pondérés en fonction des risques (RWA)</b>	S/O
60c	<b>Capital total actifs pondérés en fonction des risques (RWA)</b>	S/O
<b>Ratios de capital</b>		
61	<b>Capital de catégorie 1 ordinaire (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)</b>	23,76 %
62	<b>Capital de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)</b>	23,76 %
63	<b>Capital total (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)</b>	24,62 %
<b>Cible « tout inclus » de l'OSFI</b>		
69	Ratio cible « tout inclus » du capital de catégorie 1 ordinaire	7 %
70	Ratio cible « tout inclus » du capital de catégorie 1	8,50 %
71	Ratio cible « tout inclus » du capital total	10,50 %
<b>Instruments de capital assujettis aux dispositions de suppression progressive (applicable uniquement entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022)</b>		
80	Plafond actuel des instruments CET1 assujettis à la suppression progressive	S/O
81	Montants exclus du CET1 en raison du plafond (excédent après rachats et échéances)	S/O
82	Plafond actuel des instruments AT1 assujettis à la suppression progressive	S/O
83	Montants exclus du AT1 en raison du plafond (excédent après rachats et échéances)	S/O
84	Plafond actuel des instruments AT2 assujettis à la suppression progressive	S/O
85	Montants exclus du T2 en raison du plafond (excédent après rachats et échéances)	S/O

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 4. Gestion du capital

La stratégie de gestion du capital de la Banque est conçue pour :

- Respecter les exigences réglementaires établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ;
- Protéger la continuité des opérations de la Banque en tant qu'entreprise en activité tout en offrant des rendements raisonnables à son unique actionnaire ; et
- Maintenir une base de capital solide pour financer le développement futur de ses activités.

La Banque a mis en place une politique formelle de gestion du capital. Le Conseil d'administration et la haute direction procèdent à des examens réguliers de la structure du capital de la Banque, guidés par son ratio de suffisance du capital. L'allocation du capital aux opérations et activités spécifiques est gérée par le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Banque.

La suffisance du capital est mesurée conformément aux lignes directrices émises par le BSIF, lesquelles sont basées sur les normes établies par la Banque des règlements internationaux (BRI). Le BSIF impose des cibles de capital basées sur les risques pour les institutions financières, actuellement fixées à un ratio de capital de catégorie 1 de 8,5 % selon l'approche « tout compris » et à un ratio de capital total de 10,5 %.

#### (a) Structure du capital

##### Capital réglementaire de catégorie 1, de catégorie 2 et total

Le capital de catégorie 1 comprend des instruments de capital permanent, principalement des actions ordinaires et les bénéfices non répartis. Le capital de catégorie 2 représente le rajout des pertes de crédit attendues de niveau 1 et niveau 2 (ECL). Le capital réglementaire total comprend le capital de catégorie 1 et de catégorie 2, après certaines déductions.

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Capital-actions ordinaires entièrement libéré	455 230	455 230
Bénéfices non répartis	330 731	314 740
Montant incorporel des logiciels informatiques retiré	231 -	331
Revenu (perte) global(e) cumulée	173	11
Capital de catégorie 1	785 903	769 650
Capital de catégorie 2	28 512	28 513
Capital réglementaire total	814 415	798 163

Remarque : Le capital de catégorie 1 présenté dans la présente divulgation exclut le montant incorporel des logiciels informatiques conformément à la ligne directrice du BSIF, alors qu'il est compris dans le capital de catégorie 1 présenté dans les états financiers.

#### (b) Ratio de suffisance du capital

# Bank of China (Canada)

## Divulgateion Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<b>Au 31 décembre</b>	Au 31 décembre
	<b>2024</b>	2023
	<b>%</b>	%
<b>Ratio de suffisance du capital de catégorie 1</b>	<b>23,76</b>	24,28
<b>Ratio de suffisance du capital de catégorie 2</b>	<b>0,86</b>	0,76
<b>Ratio de suffisance du capital réglementaire total</b>	<b>24,62</b>	25,04

Au 31 décembre 2024, le ratio de suffisance du capital de la Banque a été calculé conformément à la Ligne directrice – Exigence de suffisance du capital émise par le BSIF. Pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques de crédit, la Banque applique l'Approche standardisée, tandis que le risque opérationnel est calculé en utilisant l'Approche des indicateurs de base.

# Bank of China (Canada)

## Divulgateion Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

(c) Exigence minimale de capital pour les principaux risques :

	Au 31 décembre 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
<b>Risque de crédit</b>		
Banque	42 184	37 883
Entreprises	224 232	228 729
Prêts hypothécaires résidentiels	54 930	43 003
Autres commerces de détail	5 686	4 821
<b>Risque opérationnel</b>	<u>20 226</u>	<u>18 455</u>

(d) Ratio

Les Lignes directrices pour les banques émises par le BSIF prescrivent une limite supplémentaire sur le ratio de levier. Le ratio de levier est défini comme le capital divisé par la mesure d'exposition, exprimé en pourcentage. Essentiellement, il mesure le capital de catégorie 1 en proportion du total des actifs ajustés.

Depuis le premier trimestre de 2015, les institutions financières sont tenues de maintenir un ratio de levier d'au moins 3 % en tout temps. Le BSIF a fixé un ratio de levier autorisé de 4 % pour la Banque. Afin de garantir que le ratio de levier demeure au-dessus du seuil de 4 % dans le cadre normal des activités, la Banque a établi un ratio de levier cible interne supérieur à l'exigence minimale fixée par le BSIF, incluant une marge opérationnelle appropriée.

	<b>Divulgateion du ratio de levier T4 2023 et T3 2023 sur une base « tout inclus » (CAD en '000 sauf ratios)</b>	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Au 30 septembre 2024</b>
	<b>Expositions au bilan</b>		
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les opérations de financement de titres (OFT) et les expositions titrisées protégées par des clauses de droits acquis, mais incluant les garanties)	3 849 554	4 144 986
4	(Montants d'actifs déduits pour le calcul du capital de catégorie 1 « tout inclus » selon Bâle III)	-231	-261
5	Total des expositions au bilan (excluant les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	3 849 323	4 144 724
	<b>Derivative exposure</b>		
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés	-	-
7	Montants supplémentaires pour PFE associés à toutes les transactions sur	7	51
8	(Exemptions de la partie CCP des expositions compensées centralement)	S/O	S/O
9	Montant notionnel ajusté des dérivés de crédit vendus	S/O	S/O
10	(Compensations notionnelles ajustées et déductions complémentaires pour les dérivés de crédit vendus)	S/O	S/O
11	Total des expositions aux dérivés (somme des lignes 6 à 10)	7	51
	<b>Expositions aux opérations de financement de titres</b>		

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12	Actifs bruts de SFT reconnus à des fins comptables (sans reconnaissance de compensation), après ajustement pour les transactions de comptabilité de	S/O	S/O
13	(Montants nets des paiements en espèces et des créances sur paiements en espèces des actifs SFT bruts)	S/O	S/O
14	Risque de crédit des contreparties (RCC) exposé pour les SFT	S/O	S/O
15	Exposition des transactions d'agent	S/O	S/O
16	Total des expositions aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	0	0
<b>Autres éléments hors bilan</b>			
17	Exposition hors bilan à la valeur brute notionnelle	972 654	997 417
18	(Ajustements pour la conversion en montants équivalents en crédit)	-561 469	-572 113
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	411 185	425 304
<b>Capital et expositions totales</b>			
20	Capital de catégorie 1	785 903	780 878
21	Expositions totales (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	4 260 515	4 570 079
<b>Ratios de levier</b>			
22	Ratio de levier Bâle III	18,45 %	17,09 %

### 5. Cadre de gestion des risques

Le Conseil d'administration a mis en place un système et des politiques de gestion des risques pour identifier, analyser, surveiller et contrôler les divers types de risques auxquels la Banque fait face dans ses opérations. Les politiques de gestion des risques de la Banque couvrent les risques de crédit, les risques de marché, les risques opérationnels ainsi que les risques de liquidité et de financement. Ces politiques font l'objet d'un examen régulier par le Comité de gestion des risques, le Comité de gestion des actifs et passifs, le Comité de politique des risques et le Comité d'audit. Au plus haut niveau, le conseil d'administration détient la responsabilité ultime de veiller à ce que tous les risques significatifs soient alignés avec les objectifs stratégiques de la Banque, son cadre d'appétence au risque et ses politiques approuvées.

#### (a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un client ou une contrepartie fasse défaut sur ses obligations. Ce risque peut provenir de l'exposition client dans les prêts et avances, de l'exposition de l'émetteur dans les titres achetés ou de l'exposition de la contrepartie dans les dépôts interbancaires.

La politique de gestion du risque de crédit de la Banque est examinée par le Comité de politique des risques et approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique établit des cadres pour les autorisations de prêt déléguées, les normes de qualité du portefeuille, les critères d'octroi de crédit, les processus de surveillance du crédit, les limites de concentration, les systèmes de notation des risques, le recouvrement et la provision de crédit, ainsi que les responsabilités des chargés de comptes. La direction veille à ce que le risque de crédit soit géré et contrôlé efficacement conformément à cette politique, permettant une supervision saine et prudente des expositions actuelles et potentielles au risque de crédit. Cette politique fait l'objet d'un examen et d'une amélioration réguliers afin de refléter les évolutions du marché, les exigences réglementaires et les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de crédit. Le cadre de gestion du risque de crédit de la Banque est structuré comme suit :

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Vue d'ensemble de la gestion des risques</b>	<p>Stratégie et politique de gestion du risque de crédit ;</p> <p>Politique de classification des prêts et de radiation ;</p> <p>Stratégie et mise en œuvre des provisions et des pertes ; Stratégie et mise en œuvre d'atténuation du risque de crédit ;</p> <p>Délégation et surveillance des limites d'autorisation et gestion des relations avec les régulateurs externes.</p>
<b>Élaboration des politiques et des programmes</b>	<p>Établissement de politiques, pratiques et mécanismes de contrôle pour gérer les risques financiers et non financiers ;</p> <p>Développement des limites de tolérance au risque ; initiatives réglementaires ; et initiatives en matière de risque.</p>
<b>Évaluation et approbation du crédit</b>	<p>Réalisation d'examens de la qualité du crédit et approbations dans les limites déléguées par le PDG ;</p> <p>Développement d'un système d'évaluation et de mesure du risque ;</p> <p>analyse et validation des politiques de produits ;</p> <p>Analyse des radiations et des pertes ;</p> <p>Examen des portefeuilles ;</p>
<b>Surveillance et rapports sur le portefeuille</b>	<p>Monitoring positions against approved risk tolerance limits ;</p> <p>Surveillance des limites de portefeuille, des concentrations et de la qualité ;</p> <p>Communication des résultats de la surveillance des risques à la haute direction, au conseil d'administration, à la banque mère et au régulateur ;</p>

# Bank of China (Canada)

## Divulgateion Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Surveillance des transactions et des limites</b>	Adjudication des exceptions et dépassements de limites ; approbation des provisions spécifiques et des radiations ; Surveillance, conformité et gestion des limites ; Approbations et révisions des prêts des cadres et du personnel.
<b>Supervision des prêts spéciaux</b>	Gestion des comptes problématiques ;
<b>Représentation aux comités de gestion</b>	Le chef de département et certains membres sélectionnés du département de gestion des risques participent aux comités de gestion des risques et de révision du crédit de la Banque.
<b>Loan Administration</b>	Assurer que les exigences de gestion du crédit en vertu des crédits approuvés doivent être établies, menées et remplies lors de l'examen de l'octroi de crédit ; Mettre en place un contrôle et une supervision supplémentaires des processus de la Banque afin de garantir la conformité aux politiques, procédures et processus de gestion de prêt ; Maintenir la cohérence dans les travaux entrepris et examinés.

Lors de l'évaluation du risque de crédit pour des clients ou des contreparties individuels, la Banque accorde la priorité à la solidité financière et à la capacité de remboursement. Le risque de crédit peut être atténué en obtenant des garanties, telles que des dépôts en espèces, des propriétés et des garanties personnelles ou corporatives, de la part des clients ou des contreparties. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, la Banque n'a pas eu recours aux dérivés de crédit pour atténuer les risques de crédit ou de concentration.

La Banque effectue des analyses et des surveillances continues du crédit à plusieurs niveaux, soutenues par un système conçu pour faciliter la détection précoce des expositions liées à des clients, des secteurs ou des produits nécessitant une attention particulière. Le risque global du portefeuille, y compris les prêts individuels dépréciés et les prêts potentiellement dépréciés, est surveillé régulièrement.

Le Comité de politique des risques du Conseil d'administration et la haute direction se réunissent régulièrement pour examiner et gérer les expositions importantes au risque de crédit.

Selon le système interne de notation des risques de la banque, les expositions au crédit sont classées en cinq catégories : « pass », « mention spéciale », « sous-standard », « douteux » et « perte ». « Pass » – Les emprunteurs sont financièrement solides, respectent toutes leurs obligations contractuelles sans inquiétude quant au remboursement du capital et des intérêts. « Mention spéciale » fait référence aux emprunteurs actuellement capables de respecter leurs engagements financiers, mais confrontés à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables pouvant compromettre leur capacité ou leur volonté de rembourser à l'avenir. « Sous-standard », « Douteux » et « Perte » indiquent des emprunteurs incapables de rembourser intégralement le principal et les intérêts du prêt, avec des pertes significatives prévues.

La méthodologie de dépréciation des pertes sur prêts de la Banque est conforme aux directives de l'IFRS 9. Dans ce cadre, la Banque enregistre une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les prêts et

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)  
autres actifs financiers en dette non détenus à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL), ainsi que pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière. La provision pour ECL est calculée en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif (LTECL – lifetime expected credit loss), sauf si aucun risque significatif de crédit n'a augmenté depuis l'origine. Dans ce cas, la provision est basée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL – 12 months' expected credit loss). Les calculs des LTECL et 12mECL sont effectués individuellement ou collectivement, selon les caractéristiques du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

La Banque a mis en œuvre une politique visant à évaluer, à la fin de chaque période de reporting, si le risque de crédit d'un instrument financier a significativement augmenté depuis sa reconnaissance initiale. Cette évaluation repose sur l'analyse des changements dans le risque de défaut au cours de la durée restante de l'instrument financier. Conformément à ce processus, la Banque classe ses prêts en Étape 1, Étape 2 et Étape 3, comme décrit ci-dessous :

- Étape 1 : Lors de la reconnaissance initiale, la Banque enregistre une provision basée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL). Les prêts de l'étape 1 incluent également les facilités pour lesquelles le risque de crédit s'est amélioré, entraînant leur reclassement depuis l'étape 2.
- Étape 2 : Si un prêt présente une augmentation significative du risque de crédit depuis son origine, la Banque enregistre une provision pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie (LTECL). Les prêts de l'étape 2 incluent également les facilités pour lesquelles le risque de crédit s'est amélioré, entraînant leur reclassement depuis l'étape 3.
- Étape 3 : Prêts classés comme étant en défaut de crédit. La Banque enregistre une provision pour les LTECL.

La Banque calcule les pertes de crédit attendues (ECL) sur la base d'une estimation pondérée par probabilité des pertes de crédit, en mesurant les déficits de trésorerie attendus actualisés à une approximation du taux d'intérêt effectif. Un déficit de trésorerie représente la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie qu'elle s'attend à recevoir. Le calcul des ECL intègre les éléments clés suivants :

- La probabilité de défaut (« PD ») est une estimation de la probabilité qu'un défaut se produise sur un horizon temporel donné. Un défaut est considéré uniquement si la facilité reste dans le portefeuille et n'a pas été déreconnue au cours de la période évaluée.
- L'exposition au moment du défaut (« EAD ») est une estimation de l'exposition à une date de défaut future, prenant en compte les changements attendus dans l'exposition après la date de clôture. Cela inclut les remboursements prévus ou contractuels du principal et des intérêts, les tirages attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus résultant des paiements manqués.
- La perte en cas de défaut (« LGD ») est une estimation de la perte découlant d'un défaut à un moment donné. Elle est basée sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les recouvrements attendus, y compris ceux provenant de la réalisation des garanties. Le LGD est généralement exprimé en pourcentage de l'EAD.

Conformément aux exigences de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues (ECL) sont mesurées sur différentes périodes en fonction des changements de risque de crédit après la reconnaissance initiale des instruments financiers. Les pertes de crédit attendues (ECL) sont calculées en trois étapes de modèles :

- Si le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa reconnaissance initiale, la Banque reconnaît les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL) en utilisant le modèle de l'étape 1 ;
- Si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis sa reconnaissance initiale, mais qu'il n'existe pas de preuve objective de dépréciation, la Banque reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie (LTECL) en utilisant

# Bank of China (Canada)

## Divulgateion Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- le modèle de l'étape 2 ; et
- S'il existe une preuve objective de dépréciation d'un actif financier à la date de clôture, les pertes de crédit attendues (ECL) doivent être reconnues et calculées en utilisant le modèle de l'étape 3.

Dans ses modèles de pertes de crédit attendues (ECL), la Banque intègre un large éventail d'indicateurs macroéconomiques prospectifs. Ces ajustements reflètent les conditions économiques potentielles futures et leur impact sur les pertes de crédit, en s'appuyant sur le modèle de Merton pour affiner les estimations de probabilité de défaut (PD). Les intrants et méthodologies peuvent ne pas toujours capturer pleinement toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Pour répondre à cela, des ajustements qualitatifs ou des ajustements additionnels sont appliqués à titre temporaire lorsqu'il existe des écarts matériels identifiés.

Aux dates de reporting suivantes, l'exposition de la Banque au risque de crédit est la suivante : (CAD en '000):

# Bank of China (Canada)

## Divulgateion Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<u>Au 31 décembre 2024</u>	<u>Au 31 décembre 2023</u>
		\$
<b>Prêts commerciaux</b>		
Ni en retard ni déprécié	1 258 557	1 403 735
En retard mais non déprécié	-	-
Déprécié	29 946	12 484
	<b>1 288 503</b>	<b>1 416 219</b>
<b>Hypothèques</b>		
Ni en retard ni déprécié	1 107 754	1 483 507
En retard mais non déprécié	-	-
Déprécié	66 334	2 593
	<b>1 174 088</b>	<b>1 486 100</b>
<b>Autres prêts</b>		
Ni en retard ni déprécié	2 675	9 190
En retard mais non déprécié	-	-
Déprécié	-	-
	<b>2 675</b>	<b>9 190</b>

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances, évaluée en référence au système interne de notation du risque de crédit de la Banque, est la suivante :

	<b>Au 31 décembre 2024 (CAD en '000)</b>				
				<b>2024</b>	<b>2023</b>
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (ECLs)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie (ECLs)			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Pass	2 289 696	-	-	2 289 696	2 871 001
Mention spéciale	-	79 052	-	79 052	25 246
Sous-standard	-	-	84 980	84 980	2 665
Douteux	-	-	853	853	3
Perte	-	-	10 685	10 685	12 594
	<b>2 289 696</b>	<b>79 052</b>	<b>96 518</b>	<b>2 465 266</b>	<b>2 911 509</b>

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 4. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Risque de crédit (suite)

Les prêts et avances aux clients par secteur d'activité sont les suivants (CAD en '000) :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
<b>Prêts commerciaux et autres prêts</b>		
Institutions financières	96 048	64 677
Fabrication	62 854	93 934
Services	95 130	98 151
Transport	206 273	268 120
Commerce	20 713	55 513
Immobilier	778 091	788 924
Agriculture	29 394	-
Autres	2 675	56 090
	<b>1 291 178</b>	<b>1 425 409</b>
<b>Hypothèques</b>	<b>1 174 088</b>	<b>1 486 100</b>
	<b>2 465 266</b>	<b>2 911 509</b>
<b>Moins : provision pour pertes de crédit attendues</b>	<b>(72 003)</b>	<b>(34 295)</b>
<b>Total, net de la provision pour pertes de crédit attendues</b>	<b>2 393 263</b>	<b>2 877 214</b>

Prêts et avances aux clients par emplacement géographique : (CAD en '000):

	Au 31 décembre 2024						
	Portefeuille brut	Portefeuille net (1)	Prêts en souffrance bruts	Perte de crédit attendue			Total
	\$	\$	\$	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
				\$	\$	\$	
<b>Canada</b>							
Prêts commerciaux	986 776	955 348	29 946	(4 836)	(3 831)	(22 761)	(31 428)
Hypothèques commerciales	280 777	260 550	59 460	(827)	-	(19 400)	(20 227)
Prêts hypothécaires résidentiels	893 311	874 241	6 874	(11 356)	(3 815)	(3 899)	(19 070)
Autres prêts	1 982	1 779	-	(203)	-	-	(203)
	<b>2 162 846</b>	<b>2 091 918</b>	<b>96 280</b>	<b>(17 222)</b>	<b>(7 646)</b>	<b>(46 060)</b>	<b>(70 928)</b>
<b>International</b>							
Prêts commerciaux	301 727	300 787	-	(940)	-	-	(940)
Autres prêts	693	558	-	(135)	-	-	(135)
	<b>302 420</b>	<b>301 345</b>	<b>-</b>	<b>(1 075)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 075)</b>
<b>Total</b>	<b>2 465 266</b>	<b>2 393 263</b>	<b>96 280</b>	<b>(18 297)</b>	<b>(7 646)</b>	<b>(46 060)</b>	<b>(72 003)</b>

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

(1) Le portefeuille net est égal au portefeuille brut net de la perte de crédit attendue.

	Au 31 décembre 2023						
	Portefeuille brut	Portefeuille net (1)	Prêts en souffrance bruts	Provision pour pertes de crédit attendues			Total
	\$	\$	\$	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
				\$	\$	\$	
<b>Canada</b>							
Prêts commerciaux	1 177 149	1 158 645	12 484	(6 327)	(583)	(11 594)	(18 504)
Hypothèques commerciales	319 066	316 932	-	(2 134)	-	-	(2 134)
Prêts hypothécaires résidentiels	1 167 034	1 159 461	2 593	(9 147)	(731)	(1 842)	(11 720)
Autres prêts	8 467	4 316	-	(4)	-	-	(4)
	<u>2 671 716</u>	<u>2 639 354</u>	<u>15 077</u>	<u>(17 612)</u>	<u>(1 314)</u>	<u>(13 436)</u>	<u>(32 362)</u>
<b>International</b>							
Prêts commerciaux	239 070	237 195	-	(1 875)	-	-	(1 875)
Autres prêts	723	665	-	(58)	-	-	(58)
	<u>239 793</u>	<u>237 860</u>	<u>-</u>	<u>(1 933)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(1 933)</u>
<b>Total</b>	<u>2 911 509</u>	<u>2 877 214</u>	<u>15 077</u>	<u>(19 545)</u>	<u>(1 314)</u>	<u>(13 436)</u>	<u>(34 295)</u>

(1) Le portefeuille net est égal au portefeuille brut net de la perte de crédit attendue.

La Banque a mis en place des fonctions de contrôle indépendant et d'audit, distinctes des unités d'affaires qu'elles supervisent. Ces fonctions jouent un rôle essentiel en garantissant l'efficacité et la mise en œuvre cohérente du cadre de gestion des risques de la Banque au quotidien. Leurs responsabilités incluent l'audit des dossiers de crédit, la vérification du respect des limites établies et l'application des mesures de contrôle.

Plusieurs départements et rôles désignés sont responsables de la supervision et de la gestion des fonctions de contrôle des risques. Le département de la conformité, de la LBA et des risques opérationnels supervise la gouvernance d'entreprise, la conformité réglementaire, la gestion des risques liés à la confidentialité, la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), le financement des activités terroristes (FAT) et les risques juridiques. Il collabore également sur les questions de risque de crédit liées à la conformité et à la LBA, en veillant à ce que toutes les exigences en matière de conformité et de LBA soient respectées lors de l'intégration des nouveaux clients et tout au long des relations d'affaires existantes. Le département de gestion financière (FMD) et le département de gestion des risques (RMD) travaillent en étroite collaboration pour la gestion des risques de liquidité et des risques de marché.

Le suivi des principaux aspects du cadre de gestion des risques, y compris l'utilisation de tableaux de bord de l'appétence au risque permettant de suivre les indicateurs de risque et les principaux indicateurs de risque (KRI) par rapport aux niveaux d'appétence et de tolérance prédéfinis, est effectué dans le cadre de la structure de gouvernance établie de BOCC. Des mises à jour régulières sur les limites de risque clés et les concentrations sont fournies à la haute direction et au conseil d'administration.

Les mesures agrégées du risque à travers les produits et les unités d'affaires sont utilisées pour garantir le respect des politiques, des limites et des directives réglementaires. Ces rapports présentent également une évaluation claire des montants, des types et des sensibilités des différents risques au sein des portefeuilles de la Banque. Les rapports sont soumis régulièrement à la haute direction et au conseil d'administration. La haute direction et le conseil d'administration utilisent ces informations pour comprendre le profil de risque de la Banque et la performance des portefeuilles.

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### (b) Risque de marché

Le risque de marché fait référence à la possibilité de variations défavorables dans la valeur des actifs et des passifs de la Banque en raison des fluctuations des variables de marché, y compris les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des actions et des matières premières, ainsi que leurs volatilités implicites. La Banque est principalement exposée à deux types de risques de marché : (i) le risque de taux d'intérêt et (ii) le risque de change.

La politique de gestion du risque de marché de la Banque est examinée par le Comité de politique des risques et approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique veille à ce que les expositions au risque de marché soient surveillées et maîtrisées dans des limites acceptables, tout en optimisant les rendements ajustés au risque. Le Comité de gestion des actifs et des passifs (ALCO) est responsable de la gestion continue du risque de marché général. L'ALCO se réunit régulièrement afin d'examiner et de traiter les enjeux découlant de l'évolution des conditions du marché.

#### (i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie du principal et des intérêts des actifs et des passifs présentent des échéances ou des dates de paiement des intérêts différentes, entraînant des positions asymétriques. Un actif ou un passif sensible aux taux d'intérêt est réévalué lorsque les taux d'intérêt changent, lorsque des flux de trésorerie se produisent en raison de l'échéance finale ou de l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent des options de remboursement anticipé. L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de la direction des variations des taux d'intérêt, ainsi que de la taille et de l'échéance des positions asymétriques.

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est mesuré en deux dimensions, à savoir l'impact sur le revenu net d'intérêts (« RNI ») basé sur les bénéfices et l'analyse de la valeur économique (« AVE »). Le RNI reflète le risque de taux d'intérêt à court et moyen termes, dans le cadre duquel la banque évalue l'impact potentiel sur le revenu net d'intérêts sur une période de 12 mois en raison du risque de réévaluation, causé par l'écart d'échéance et l'écart de réévaluation, en supposant une variation de 200 points de base du taux d'intérêt du marché. L'indicateur RNI est calculé en divisant la variation des revenus nets d'intérêts inférieure à un choc de 200 points de base par la moyenne des actifs productifs d'intérêts au cours des douze derniers mois. L'AVE reflète le risque de taux d'intérêt à moyen et long termes, où la banque analyse le risque de taux d'intérêt en comparant les variations de la valeur économique avec les actifs productifs d'intérêts dans divers scénarios de choc de taux d'intérêt. L'indicateur AVE est calculé en divisant l'impact sur la valeur économique sous un choc de 200 points de base par l'actif productif d'intérêts courant. La banque utilise les indicateurs RNII et AVE pour surveiller et gérer le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.

À la date de reporting suivante, l'impact avant impôt sur le revenu net d'intérêts des 12 prochains mois, en supposant un changement immédiat de 200 points de base des taux d'intérêt, est le suivant :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Augmentation de 200 points de base des taux d'intérêt	22 823	17 149
Diminution de 200 points de base des taux d'intérêt	(22 823)	(17 149)

# Bank of China (Canada)

## Divulgateion Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2024, les actifs et passifs financiers de la Banque sont classés en fonction de la première échéance entre leur réévaluation contractuelle des taux d'intérêt ou leur date d'échéance, comme présenté ci-dessous.

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensible aux taux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	520 327	725 634	-	-	-	3 495	1 249 456
Titres	-	39 991	144 474	-	-	108	154 573
Prêts et avances	1 460 317	665 814	97 528	164 655	-	76 952	2 465 266
Perte de crédit attendue	-	-	-	-	-	(72 893)	(72 893)
Autres actifs (1)	-	-	-	-	-	53 152	53 152
<b>Total des actifs</b>	<b>1 980 644</b>	<b>1 431 439</b>	<b>212 002</b>	<b>164 655</b>	<b>-</b>	<b>60 814</b>	<b>3 849 554</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>							
<b>Dépôts des clients</b>							
À vue et à préavis	501 733	-	-	-	-	-	501 733
Dépôts à terme	317 178	540 154	851 306	1 418	-	-	1 710 056
Billet de dépôt bancaire	-	127 492	19 714	-	-	-	147 206
Dépôts des banques	169 393	461 752	-	-	-	-	631 145
Autres passifs (2)	-	-	-	-	-	73 280	73 280
Capitaux propres	-	-	-	-	-	786 134	786 134
<b>Total des passifs et capitaux propres</b>	<b>988 304</b>	<b>1 129 398</b>	<b>871 020</b>	<b>1 418</b>	<b>-</b>	<b>859 414</b>	<b>3 849 554</b>
<b>Total des écarts – 2024</b>	<b>992 340</b>	<b>302 041</b>	<b>(659 018)</b>	<b>163 237</b>	<b>-</b>	<b>(798 600)</b>	<b>-</b>
Total des écarts – 2023	773 662	192 705	(454 856)	296 002	20 426	(827 939)	-

(1) Les autres actifs comprennent les droits de jouissance, les immobilisations corporelles, les actifs d'impôt différé, les dérivés et d'autres actifs.

(2) Les autres passifs comprennent les chèques et autres effets en transit, l'impôt sur le revenu à payer, les dérivés et autres passifs.

### (ii) Risque de change

Le risque de change fait référence à la possibilité de pertes résultant des fluctuations des taux de change. Les activités de change de la Banque sont principalement réalisées pour répondre aux besoins des clients et gérer les positions en devises étrangères dans le portefeuille hors négociation. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, la Banque n'a pas participé à des opérations spéculatives sur le marché des changes ni maintenu de positions ouvertes importantes en devises étrangères.

Par conséquent, la Banque ne présente pas d'exposition significative au risque de change. Pour gérer son exposition aux devises, la Banque utilise des contrats à terme sur devises en tant qu'instruments de couverture. Les transactions de dépôts et de prêts en devises étrangères ne génèrent pas une exposition significative au risque de change.

### (c) Risque de liquidité et de financement

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le risque de liquidité et de financement survient lorsque la Banque rencontre des difficultés à respecter ses obligations financières.

Le Comité de politique des risques examine, et le Conseil d'administration approuve, les politiques de gestion du risque de liquidité et de financement. Le Comité de gestion des actifs et des passifs (ALCO) se réunit régulièrement afin de traiter les questions liées à la gestion de la liquidité en réponse aux évolutions des conditions du marché.

La politique de gestion du risque de liquidité de la Banque ainsi que ses procédures de contrôle garantissent une planification efficace des mesures de liquidité en cas d'urgence et le maintien d'actifs liquides pour assurer la continuité des opérations quotidiennes. La Banque surveille sa position de liquidité au quotidien et effectue régulièrement des tests de résistance de liquidité sous divers scénarios, incluant des conditions de marché normales et sévères.

### (d) Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie désigne le risque qu'une contrepartie à une transaction sur dérivés fasse défaut avant le règlement final des flux de trésorerie. Une perte économique survient si la transaction ou le portefeuille de transactions présente une valeur économique positive pour la Banque au moment du défaut. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque réalise des transactions de change avec des valeurs positives, l'exposant ainsi au risque de défaut de contrepartie. La Banque a établi des limites pour ses activités de change avec les banques et les clients et ne participe pas à des opérations de change spéculatives. Pour quantifier le risque de règlement et le risque de contrepartie, la Banque utilise la « méthode de l'exposition actuelle » afin de mesurer le risque et de calculer les exigences en capital.

## 6. Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Banque s'applique à l'ensemble des employés au Canada. Les principaux objectifs de cette politique sont de rémunérer les employés de manière à attirer, fidéliser et motiver les talents, tout en permettant à la Banque de mettre en œuvre et d'atteindre ses objectifs et stratégies d'affaires.

La Banque propose un programme de rémunération équitable et équilibré, qui reflète les valeurs des unités d'affaires ainsi que celles des employés. Ce programme comprend les éléments suivants :

- Salaire de base
- Rémunération incitative
- Autres avantages

Le salaire de base, élément fixe de la rémunération, représente entre 80 % et 90 % de la rémunération totale. La Banque vise à demeurer compétitive dans la détermination des salaires de base pour tous les postes.

La rémunération incitative est conçue pour motiver les employés et accroître la productivité. Les employés ayant une performance satisfaisante y sont généralement admissibles. Son montant est déterminé en fonction de la performance individuelle, mesurée selon des critères prédéfinis et communiqués à l'avance aux employés. Afin de limiter une prise de risque excessive de la part des employés, la Banque a mis en place des mesures de contrôle du risque. Elle se réserve le droit d'ajuster la structure de la rémunération incitative si nécessaire, afin de minimiser les comportements à risque.

Les autres avantages correspondent à des récompenses non monétaires offertes aux employés. Cela inclut des distinctions spéciales attribuées aux employés ayant démontré une performance exceptionnelle, que ce soit dans leur travail ou dans le cadre de concours internes organisés par la Banque.

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Banque procède à une révision annuelle de son programme de rémunération afin d'assurer sa compétitivité et son alignement avec sa stratégie d'affaires globale.

### 7. Rémunération des cadres dirigeants

Les cadres dirigeants comprennent les membres du Conseil d'administration, le PDG, le vice-président exécutif, le vice-président principal et le responsable de la conformité de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération des cadres dirigeants comprenait des salaires et autres avantages à court terme pour un total de 2 579 \$ (2023 - 2 611 \$). La Banque ne fournit aucun avantage à long terme ni avantage non monétaire à ses cadres dirigeants.

### 8. Informations qualitatives générales sur le cadre de gestion du risque opérationnel – ORA

Le risque opérationnel de la Banque est défini en conformité avec les sept catégories de pertes opérationnelles établies par le Comité de Bâle : fraude interne, fraude externe, pratiques d'emploi et sécurité au travail, relations avec les clients, produits et pratiques commerciales, atteinte aux actifs physiques, perturbation des activités et défaillances des systèmes, ainsi que gestion de l'exécution, de la livraison et des processus.

La Banque s'engage à maintenir un cadre de gestion des risques opérationnels efficace et résilient, lui permettant de réagir rapidement aux facteurs et événements opérationnels de risque.

#### (a) Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque (« le Cadre ») offre une approche structurée pour l'identification, l'évaluation, le contrôle, la surveillance et le reporting des risques opérationnels. Le Cadre intègre les éléments clés suivants :

- Favoriser une culture globale du risque opérationnel
- Établir une structure claire de gouvernance des risques
- Identifier et évaluer les risques opérationnels
- Appliquer des méthodes de mesure des risques qualitatives et quantitatives
- Assurer une surveillance et un suivi continus des risques

Les politiques, lignes directrices et procédures approuvées par le conseil d'administration couvrant la résilience opérationnelle, les contrôles internes, la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et la cybersécurité sont essentielles à la stratégie de gestion des risques de la Banque. De plus, la Banque maintient des manuels de procédures détaillés régissant les activités des unités d'affaires, les fonctions de gouvernance et les processus d'audit, qui font l'objet de révisions et de mises à jour régulières afin d'assurer leur pertinence et leur efficacité.

#### (b) Structure organisationnelle de la gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque repose sur le modèle des trois lignes de défense :

- Première ligne de défense : Les unités d'affaires sont responsables de la gestion des risques opérationnels dans leurs domaines respectifs, en veillant au respect des politiques et procédures établies.
- Deuxième ligne de défense : Le département de gestion de risque opérationnel, la conformité et d'autres

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

unités fonctionnelles assurent la surveillance des activités de gestion des risques, fournissent une analyse critique indépendante, élaborent les politiques de gestion du risque opérationnel, surveillent les indicateurs de risque et rapportent les risques opérationnels à la haute direction.

- Troisième ligne de défense : La fonction d'audit interne effectue des examens indépendants afin de valider l'efficacité du cadre de gestion du risque opérationnel et de son application.

Le conseil d'administration détient la responsabilité ultime de superviser le cadre de gestion du risque opérationnel, tandis que la haute direction est chargée d'examiner les questions importantes liées aux risques opérationnels et de s'assurer que ces risques sont gérés efficacement à travers l'organisation.

### (c) Système de mesure du risque opérationnel

La Banque utilise une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives pour mesurer efficacement les risques opérationnels :

- Méthodes quantitatives : Ces méthodes incluent le calcul du capital pour le risque opérationnel selon l'approche standard simplifiée, ainsi que le suivi des principaux indicateurs de risque (KRI), tels que les événements de perte opérationnelle, les violations de cybersécurité, les sanctions réglementaires et les réclamations des clients.
- Méthodes qualitatives : Les analyses d'impact sur les activités (Business Impact Assessments) et les évaluations autonomes des risques et des contrôles (RCSA) sont réalisées chaque année par chaque unité d'affaires. Ces évaluations permettent d'identifier les opérations critiques, les principaux risques et l'adéquation des contrôles existants. Lorsque les contrôles sont jugés insuffisants, des plans de remédiation sont développés et priorisés en fonction de la gravité des risques.

### (d) Cadre de reporting du risque opérationnel

Le cadre de reporting du risque opérationnel de la Banque garantit que les principaux risques opérationnels sont régulièrement communiqués au conseil d'administration et à la direction. Le cadre de reporting couvre les indicateurs de capital pour le risque opérationnel, le respect de l'appétence au risque et les principales expositions au risque.

Un processus structuré d'escalade est en place afin d'identifier et de traiter rapidement les risques significatifs. Des mécanismes d'alerte précoce et une structure graduée des limites d'appétence au risque permettent une gestion proactive des risques émergents.

### (e) Atténuation et transfert des risques

La Banque met en œuvre plusieurs mécanismes d'atténuation et de transfert des risques pour gérer efficacement les risques opérationnels :

- Politiques de risque opérationnel : La Banque s'est dotée d'un ensemble complet de politiques en matière de risque opérationnel visant à atténuer les risques opérationnels identifiés afin d'aider à réduire la probabilité et l'incidence des événements liés aux risques opérationnels.
- Plans de continuité d'activités et réponses aux incidents : Les plans de continuité des activités (BCP) assurent la résilience opérationnelle en cas de perturbation. Ces plans sont revus et testés annuellement sous la direction du département de gestion de risque opérationnel.

# Bank of China (Canada)

## Divulgence Pilier III de Bâle

Au 31 décembre 2024

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- Assurance : La Banque utilise l'assurance comme mécanisme de transfert de risque pour couvrir certains risques opérationnels.
- Réserves de capital : Dans des scénarios extrêmes, la solide position en capital de BOCC permet à la Banque d'absorber des pertes opérationnelles importantes.